



## EDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs et lectrices,

La rentrée est souvent synonyme de lancement de nouveaux projets, de coup de fouet sur l'activité après la pause estivale.

Le SIEM ne déroge pas à la règle ! Vous découvrirez en double page de cette newsletter, le service que déclinera le syndicat auprès des Collectivités grâce à ses outils cartographiques. Un travail de fond a été mené, guidé par l' élu référent Monsieur Patrick SIMON pour proposer aux Communes et EPCI, une large gamme de prestations, à des coûts relativement bas. L'objectif étant de mutualiser nos outils performants auprès des organismes qui ne peuvent pas investir dans un tel projet. Je rappelle également qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SIEM mettra à disposition les données

MAJIC à toutes les communes marnaises, comme le faisait précédemment l'Association des Maires de la Marne, sans augmentation des coûts. Les Collectivités auront donc accès à leurs données via notre SIG (Système d'Information Géographique).

La mauvaise nouvelle de la rentrée concerne les prix des énergies. Hélas, ils ne cessent d'augmenter. Nous avons repoussé notre marché pour la fourniture en électricité des sites des membres du groupement pour octobre en espérant que la modification de la constitution de nos prix permettra de contenir cette hausse. Réponse à la mi-octobre.

Bonne lecture !

Pascal DESAUTELS



## Prix de l'électricité : toujours en hausse, quel impact pour le consommateur ?

Dans la Newsletter n°33 du SIEM parue en juillet 2021, le 1<sup>er</sup> article traitait déjà de l'augmentation des prix de l'électricité. Les experts de l'énergie et le SIEM espéraient une baisse des prix à la rentrée, malheureusement ce n'est pas le cas. Le prix du MWh sur les marchés à terme (livraison d'ici les 12 prochains mois) a même largement dépassé le seuil record de 2008, atteignant la barre des 110 € le 15 septembre dernier.

L'association UFC Que Choisir estime qu'un foyer se chauffant à l'électricité verra sa facture annuelle augmenter de 150 € soit + 10 % TTC.

L'évolution du Tarif Réglementé de Vente (TRV) d'électricité sera connue pour février 2022. La Commission de Régulation de l'Énergie (CRÉ) se réunira en janvier prochain pour proposer au Gouvernement une évolution du tarif régulé. Ce dernier pourra suivre cette proposition et faire évoluer le tarif ou imposer un autre choix. Il est à noter que toutes les fois où le Gouvernement n'a pas suivi les propositions de la CRÉ,

le Conseil d'Etat lui a imposé de régulariser la situation. Pour compenser cette hausse importante des prix de l'électricité, le Premier Ministre a annoncé le 15 septembre une aide exceptionnelle de 100 € en chèque-énergie pour les 5,8 millions de foyers considérés comme les plus modestes.

De plus, l'UFC Que Choisir a suggéré deux pistes au Gouvernement pour faire baisser la facture d'électricité des français :

- Augmenter le plafond de l'Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique (ARENH) le passant à 150 TWh contre 100 TWh actuellement. L'ARENH est la part d'accès des fournisseurs alternatifs à la production nucléaire d'EDF à un prix de 42 € / MWh, bien en dessous des prix du marché du moment.
- Une baisse des taxes qui représente 30 % de la facture d'électricité. L'association dénonce d'ailleurs l'assujettissement des taxes de l'énergie à la TVA. Il s'agit d'une taxe sur les taxes. La fin de l'assujettissement des taxes sur la TVA représenterait un gain moyen de 57€.

## Comment faire baisser sa facture d'énergie ?

### 1. Faire jouer la concurrence

Pour les particuliers, il est possible de réaliser jusqu'à 200 € d'économie sur sa facture annuelle pour un foyer se chauffant à l'électricité.

Attention, un seul comparateur d'offres indépendant et gratuit : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

Privilégier les offres indexées sur les TRV.

Attention, ceux qui ont déjà signé un contrat à prix fixe pour 1, 2 ou 3 ans, il n'est pas utile de changer d'offre.

### 2. Réduire sa consommation avec les ecogestes

Eteindre les appareils en veille, remplacer ses ampoules par des LED, privilégier les programmes «Eco» du lave-linge ou du lave-vaisselle, éteindre sa box, acheter des appareils peu énergivores et baisser le chauffage à 20 °C dans les pièces à vivre et 17°C dans les chambres.

### 3. Participer à des achats groupés

Pour les particuliers, l'UFC Que Choisir et Kelwatt propose des groupements d'achats.

Pour les Collectivités et organismes publics, le SIEM coordonne un Groupement d'achat d'électricité.



Avec la compétence Eclairage Public et la mise en place du projet de PCRS (Plan Corps de Rue Simplifiée), le SIEM s'est doté d'un Système d'Information Géographique (SIG). Cet outil performant et évolutif permet l'intégration d'une multitude de données cartographiques, dont celles disponibles en open data, et des modules de gestion.

Afin de pouvoir décliner et mutualiser les services, le Comité Syndical du SIEM, réuni le 6 septembre dernier, a validé le catalogue de services comme suit :

### ATTENTION !

Pour les adhérents à la **compétence Eclairage Public (EP)**, l'accès au SIG est déjà disponible pour :

- déclarer les pannes sur le réseau EP,
- visualiser le réseau EP.

Ce service est compris dans la cotisation annuelle au tarif de 0,5 € par habitants.

### Forfait SIG

Services disponibles	Coût par an <b>COMMUNE</b>	Coût par an <b>EPCI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du cadastre (hors données MAJIC),</li> <li>• Données « Demande de Valeurs Foncières » (DVF - jeu de données sur les transactions immobilières en France produit par la DGFIP),</li> <li>• Données d'urbanismes disponibles (PLU, SCOT, monuments historiques),</li> <li>• Données du Muséum National d'Histoire Naturelle (ZNIEFF, ZICO...),</li> <li>• Données du portail de l'IGN,</li> <li>• Toutes données disponibles en open data que souhaiterait la Collectivité,</li> <li>• Possibilité de mettre à disposition des couches de dessin permettant de reporter d'autres réseaux gérés par la Collectivité.</li> </ul>	150 €	150 € par commune
Prestations d'impression possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impression de planches cadastrales : 5 € / planche</li> <li>• Impression via la cartothèque :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Noir et Blanc : Format A1 : 5 € - format A0 : 8 €</li> <li>• Couleur : Format A1 : 8 € - format A0 : 11 €</li> </ul> </li> </ul>		

### Accès aux données MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastrales)

Services disponibles	Coût par an <b>COMMUNE</b>	Coût par an <b>EPCI</b>
Accès aux informations cadastrales et foncières mises à jour par la DGFIP 2 formules possibles :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En complément du forfait SIG</li> </ul>	50 €	50 € par commune
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données MAJIC seules</li> </ul>	75 €	75 € par commune

### PCRS en consultation flux WMF

Services disponibles pour les zones géographiques disponibles (territoire de Châlons Agglo, CUGR, CA d'Epernay et CC Vitry, Champagne et Der) :

Accès au Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS - image aérienne de précision 5 cm) en cours de mise en oeuvre dans le département.

Chambres consulaires (CCI, CA, CMA), Agences d'Urbanisme : 400 € / EPCI / an

Autres (entreprises, MOE) : 600 € / EPCI / an

### Services complémentaires

Services disponibles :

Prestations d'installation, de paramétrage et de prise en main des modules : 150 € la demi-journée

## Module Cimetière

Services disponibles :

- Emplacement et concession : achat, renouvellement, abandon, reprise d'échéance,
- Sépulture : numéro, type, superficie, nombre de places, nombre de défunts,
- Titulaires, ayant-droits et défunts : nom, adresse, date de décès,
- Mouvement des corps : inhumation, exhumation, réduction de corps, transfert,
- Procédures de reprise complète avec génération automatique des courriers,
- Travaux : date, nature et détails des travaux, courriers.

<b>COMMUNE</b>	Coût par an	<b>EPCI</b>	Coût par an
moins de 250 habitants	125 €	de 1 à 5 communes	980 €
de 251 à 500 habitants	250 €	de 6 à 10 communes	1 450 €
de 501 à 750 habitants	375 €	de 11 à 15 communes	1 950 €
de 751 à 1 000 habitants	500 €	de 16 à 20 communes	2 450 €
de 1 001 à 2 000 habitants	1 000 €	de 21 à 30 communes	3 150 €
de 2 001 à 5 000 habitants	2 500 €	de 31 à 40 communes	3 750 €
de 5 001 à 10 000 habitants	5 000 €	de 41 à 50 communes	4 500 €
de 10 001 à 35 000 habitants	17 500 €	de 51 à 60 communes	5 400 €
Plus de 35 000 habitants	25 000 €	de 61 à 70 communes	6 450 €

Prestations connexes réalisées en régie :

- Constitution des données géographiques :  
Forfait levé de terrain + intégration SIG : 750 € pour 500 tombes + 1,5€ par tombe supplémentaire
- Constitution de la base de données :  
sur devis si reprise manuellement : 350 € par jour de travail  
reprise de base de données existantes : forfait de 350 €

## Module DT-DICT

Services disponibles :

Organisation, suivi et instruction des DT/DICT/ATU, déclarations de travaux et différentes permissions de voirie.

<b>COMMUNE</b>	Coût par an	<b>EPCI</b>	Coût par an
moins de 250 habitants	125 €	de 1 à 5 communes	980 €
de 251 à 500 habitants	250 €	de 6 à 10 communes	1 450 €
de 501 à 750 habitants	375 €	de 11 à 15 communes	1 950 €
de 751 à 1 000 habitants	500 €	de 16 à 20 communes	2 450 €
de 1 001 à 2 000 habitants	1 000 €	de 21 à 30 communes	3 150 €
de 2 001 à 5 000 habitants	2 500 €	de 31 à 40 communes	3 750 €
de 5 001 à 10 000 habitants	5 000 €	de 41 à 50 communes	4 500 €
de 10 001 à 35 000 habitants	17 500 €	de 51 à 60 communes	5 400 €
Plus de 35 000 habitants	25 000 €	de 61 à 70 communes	6 450 €



Après une pause l'année dernière, le Carrefour des Elus, édition 2021, a pu avoir lieu dans le cadre de la Foire de Châlons-en-Champagne.

Comme les autres années, les agents du SIEM ont accueilli, sur leur stand, les élus pour un moment de convivialité après cette pause pandémique.

Les chargés d'opérations du SIEM ont pu renseigner les élus sur les différents projets en cours : travaux sur le réseau, IRVE, cadastre...

Monsieur Bruno ROULOT, Vice Président du SIEM ainsi que Monsieur Julien BATALLA, Directeur-Adjoint ont eu l'occasion d'échanger avec Monsieur Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture notamment sur la transition énergétique.



### Vidéoprotection : un service clé en main

Le 6 septembre 2021, le Comité Syndical a validé le **catalogue de services de vidéoprotection**.

Le SIEM a fait le choix de proposer un service clé en main et donc d'accompagner les Collectivités tout au long de leur projet. L'intervention du SIEM débutera après la rencontre indispensable entre la Collectivité et le référent sûreté (gendarmerie ou police).

#### Rappel des différentes étapes :

- Rencontre avec le SIEM suite au rendez-vous avec le référent sûreté et la réception de son rapport ;
- Etude du dossier (implantation des caméras et alimentation, transmission du signal vidéo) ;
- Réalisation d'un chiffrage estimatif ;
- Rédaction d'un dossier de demande de subvention (DETR, FIPD) ;
- Préparation du dossier de consultation des entreprises (rédaction des pièces de marché) ;
- Consultation des entreprises et analyse des réponses ;
- Gestion administrative du marché public ;
- Suivi des travaux et suivi financier du marché ;
- Vérification du fonctionnement des installations ;
- Formation des utilisateurs sur le logiciel de visualisation des images par l'entreprise retenue ;
- Remise du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) ;
- Signature du PV de réception des ouvrages ;
- Solde de l'opération.

#### Le SIEM sera rémunéré de la façon suivante :

(exemple pour un projet de 8 caméras)

Etape	Temps	Coût
Visite technique des points à surveiller avec les élus.	4 heures	200 €
Elaboration de DCE, dossier de subvention, ...	8 heures	400 €
Suivi des travaux	4 heures	200 €
Réception travaux + divers	4 heures	200 €

Coût total pour un projet type : 1 000 €, prestation plafonnée à 2 500 €.

#### Participation du SIEM :

Les élus du SIEM souhaitent **accompagner et aider les communes dans cette installation coûteuse**.

Pour cette raison, le Comité Syndical a validé une **enveloppe financière de 250 000 €** pour les communes adhérentes au service (convention de mandat). Cette aide permettra de financer la mise en place de 2 500 caméras.

### NOUVELLES BRÈVES

- Evolution des prix des **Tarifs Réglementés de Vente du Gaz Naturel** proposés par ENGIE :  
Août : + 5,3 %      Septembre : + 8,7 %  
Octobre : + 13,9 %
- Après l'adoption du projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, le 20 juillet 2021, le Médiateur National de l'Energie a vu son champs de compétence s'élargir. Désormais, il pourra traiter les litiges et informer les consommateurs sur les opérations d'autoconsommation individuelle.
- Le Bilan d'Activités 2021 du SIEM portant sur l'année 2020 sera disponible en téléchargement à compter du 30 septembre. Les adhérents recevront un exemplaire par courrier.



Suivez le SIEM sur les réseaux sociaux et sur notre site internet [www.siem51.fr](http://www.siem51.fr)

